

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°035

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 24 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Zishan BUTT

Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Marie-pascale REMY
Madame Ling LENZI
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Damien BIDAL
Madame Nabila DJEBBARI

Secrétaire de séance : Jérôme LEGENDRE

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires
Culturelles/Service Culture

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Zakia BOUZIDI,

Vu la délibération n°132 du 08 juillet 2019 portant sur l'attribution d'une subvention relative à la création de nouveaux espaces de travail, d'action culturelle et de diffusion et d'un chapiteau au Fort d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°210 du 20 novembre 2019 fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et Villes des Musiques du Monde dans le cadre du projet d'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°112 du 20 juillet 2020 portant sur l'attribution d'une subvention relative à l'achat de matériels scéniques, d'instruments et matériels destinés aux activités liés au Chapiteau ;

Vu le projet de convention financière entre la Ville et l'association *Ville des Musiques du Monde* fixant les modalités de versement d'une subvention d'équipement ;

Vu la délibération n°36 du 11 mars 2021 modifiée, relative au Budget primitif 2021 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de poursuivre son soutien à l'association *Villes des Musiques du Monde* dans le cadre de l'installation du chapiteau au Fort d'Aubervilliers ;

Considérant la nécessité de contribuer aux travaux d'aménagement et à l'achat de matériels techniques et scéniques destinés aux activités culturelles qui y seront déployées en lien avec la Ville ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représente les activités de l'association *Villes des Musiques du Monde* sur le territoire d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 3 ne prennent pas part au vote(Marie Amelie ANQUETIL, Dominique HE, Pierre yves NAULEAU)

DELIBERE :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement de soixante-dix mille euros (70 000 EUR) à l'association *Ville des Musiques du Monde* pour des travaux d'aménagement et l'achat de matériels techniques et scéniques nécessaires au développement des activités dans le chapiteau et ses annexes au Fort d'Aubervilliers ;

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention financière entre la Commune d'Aubervilliers et l'association *Ville des Musiques du*

Monde fixant les modalités de participation de chaque partie ;

DIT la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice 2022 :

service	nature	fonction	Code action
705	20422	33	VMDM

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois

Reçue en préfecture le : 31/03/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220324-lmc123630-CC-1-1

Publiée le : 31/03/22

Certifiée exécutoire : 31/03/22

Le Maire,



Karine FRANCKET

